



Doc. 14090
21 juin 2016

Le stress au travail

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Le stress sur le lieu de travail est le deuxième problème le plus courant en matière de sécurité et de santé au travail en Europe. D'après une étude réalisée en 2005 par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), 22 % des Européens ont été confrontés à des situations de stress sur leur lieu de travail. Une récente étude mondiale de l'OIT sur le stress au travail démontre que les notions de stress professionnel et de risques psychologiques ne sont pas claires pour de nombreuses personnes, alors que l'impact sur la santé des actifs peut être extrêmement grave. D'ailleurs, cette question est souvent peu connue et mal comprise des managers, et les services de médecine du travail ne mettent pas suffisamment l'accent sur les politiques de prévention.
2. Le stress au travail apparaît lorsque les connaissances et la capacité d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs à faire face à une situation ne correspondent pas aux attentes de l'entreprise. L'évolution démographique, les innovations technologiques et les nouvelles formes d'organisation du travail ont débouché sur de nouvelles normes dans le monde du travail contemporain. L'emploi précaire est récurrent dans les sociétés durement frappées par la crise économique, et la concurrence entre employés est en hausse du fait de la rareté des offres d'emploi. Ce contexte d'incertitude et de pression créent ainsi un environnement de travail propice au développement des symptômes de stress.
3. En conséquence, il faudrait agir aux niveaux national et européen contre cet enjeu de santé publique répandu, qui a des effets néfastes sur la santé physique et mentale des travailleurs, pèse sur leur performance et représente un coût énorme pour les entreprises. L'Assemblée parlementaire devrait aborder cette question avec les Etats membres et promouvoir des lieux de travail sains dans l'intérêt de tous.

